

Propositions pour une démocratie participative

Dans la perspective des élections municipales de mars 2008 les associations parisiennes formulent leurs propositions pour améliorer la concertation dans la capitale.

Les élus subissent trop souvent la concertation comme une corvée. Pourtant, si celle-ci est menée avec méthode, transparence, équité, elle peut constituer une chance de rendre les décisions plus judicieuses, plus consensuelles et plus légitimes. Le rôle des associations n'est pas de "décider à la place des élus", et inversement, le rôle des élus n'est pas de "faire le bonheur des gens malgré eux". Les élus peuvent s'appuyer sur l'intelligence collective et le débat contradictoire pour élaborer des décisions conformes à l'intérêt général. Leur rôle est de veiller à ce que tous les intérêts - y compris ceux des minoritaires - soient représentés dans le débat, afin d'éviter des effets de lobby. Ils ne devraient trancher par eux-mêmes que lorsque les acteurs de la concertation ne parviennent pas à un consensus. Alors les élus argumentent leur décision et expliquent sur quelle conception de l'intérêt général elle se fonde. Pour que la concertation fonctionne il lui faut des outils : il y en a trois.

Les "comités permanents de concertation" (CPC)

Instaurés à Paris Rive Gauche et aux Halles ils ont contribué à l'amélioration de ces projets. Un dispositif équivalent a été mis en place à Paris Nord Est. Nous demandons que des CPC soient créés pour toute opération d'aménagement relativement

importante, touchant l'ensemble d'un arrondissement ou davantage. Les CPC doivent comprendre : un bureau permanent, dans lequel siègent des associatifs, définissant les thèmes et le calendrier ; un système d'information avec mise en ligne de tous les documents ; des comptes-rendus détaillés des réunions ; un garant veillant au bon fonctionnement de la concertation ; un local de réunions.

Les "comités consultatifs"

Nous demandons la mise en oeuvre effective des conseils consultatifs prévus par les chartes des Bois de Vincennes et de Boulogne (23-11-2003), qui n'ont jamais été réunis sérieusement.

Les "conseils de quartier"

Les associations souhaitent qu'on passe à la "2ème génération" après avoir dressé un bilan de leur fonctionnement. Il s'agit de généraliser les meilleures pratiques observées, sans empêcher les conseils de quartier d'aller encore plus loin dans leur pratique démocratique. En particulier, les conseils de quartier n'ont rien à gagner à être présidés par un élu ; ils devraient pouvoir s'auto-convoquer et définir eux-mêmes leurs ordres du jour ; leur action et les résultats obtenus doivent faire l'objet d'un bilan, valorisant non seulement les actions d'animation mais aussi leur contribution aux décisions publiques.

Les trois organismes ci-dessus

doivent disposer de moyens concrets : salles de réunion pouvant accueillir une centaine de personnes et pouvant ouvrir le soir ; annuaire des associations en ligne alimenté par elles-mêmes (obligatoire pour celles qui perçoivent une subvention de la Ville) ; forum de discussion Internet multi-thématique, alimenté par les associations et accessible à tous les citoyens (avec interdiction de propos illégaux).

Pour impulser cette nouvelle étape nous avons besoin d'un adjoint issu du monde associatif et qui croie à la démocratie participative. Il (ou elle) dynamiserait tous les organes de concertation, valoriserait leurs résultats, sensibiliserait les élus et les services de la Ville à l'intérêt de ces nouvelles pratiques et pousserait les associations à améliorer leurs contributions.

**Elisabeth Bourguinat,
Association Accomplir,
49 rue Saint-Denis,
75001 Paris.**

Tél. : 01 42 36 08 80.

**Courriel :
contact@accomplir.asso.fr**

**Trois outils
pour une vraie
concertation.**